

## CONVENTION N°144928 DU 23/04/2025

Proposition valable trois mois  
Tarifs exonérés de TVA (article 261-4-4-a du CGI)

-----  
Numéro de déclaration : 11921576392 (92)  
Siret : 785 388 687 00044

Mairie de Corbas  
Place Charles Jocteur  
69960 Corbas

### LIBELLÉ

### DÉTAIL CONVENTION

<b>FORMATION :</b>	Formation Continue Premiers Secours Citoyen (FC PSC)
<b>RÉGLEMENTATION :</b>	Arrêté de la filière citoyenne du 15 juin 2024 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours citoyen » ;
<b>PROGRAMME :</b>	« Le ministère chargé de la sécurité civile fixe annuellement (...) le programme minimal relatif aux connaissances techniques qui nécessitent une mise à jour ou un perfectionnement » ;
<b>FORMATEUR :</b>	Formateur de la Protection Civile titulaire du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (ou équivalent), à jour de formation continue ;
<b>DIPLÔME :</b>	Attestation de formation continue PSC conforme aux annexes de l'arrêté du 21 décembre 2020 délivrée au candidat ayant fait l'objet d'une évaluation favorable par l'équipe pédagogique ;
<b>SESSION :</b>	Une session
<b>PRÉ-REQUIS :</b>	Être titulaire du certificat de compétences « Premiers Secours Citoyen (PSC) » ;
<b>LIEU :</b>	Place Charles Jocteur, 69960 Corbas - 69960 - Corbas ;
<b>DURÉE :</b>	3h de face à face pédagogique minimum, en présentiel ;
<b>DATES / HORAIRES :</b>	Le 26/09/2025 de 08:00 à 12:00
<b>TARIF :</b>	330,00€

**TOTAL :**

**330,00€**

**MONTANT EXONÉRÉ DE TVA (ART. 211-4-4 DU CGI).**

**CONDITIONS D'ANNULATION : FACTURATION À 100% MOINS DE 72H AVANT LE DÉBUT DE LA SESSION ; 50% MOINS DE 8 JOURS AVANT ; AUCUNE FACTURATION SI ANNULATION À 8 JOURS OU PLUS DU DÉBUT DE LA SESSION. PAIEMENT AVANT LA FORMATION POUR TOUTE PREMIÈRE DEMANDE SAUF POUR LES ORGANISATIONS EN COMPTE (NOUS CONSULTER).**

FAIT À VENISSIEUX, LE 23/04/2025, EN UN EXEMPLAIRE POUR CHACUNE DES PARTIES.

PROTECTION CIVILE  
FRANÇOIS RICHEZ



PROTECTION CIVILE PROTECTION  
CIVILE DU RHÔNE  
JANIN THOMAS

Protection Civile du Rhône  
158 Avenue Francis de Pressensé  
69200 VENISSIEUX

 PROTECTION CIVILE  
AIDER - SECOURIR - FORMER  
Pascal ROUSTAN  
Directeur Départemental de la Formation

POUR LE DEMANDEUR,  
DATE, SIGNATURE, CACHET

# PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

Formation initiale présentielle ou hybride, formation continue.

 **7 heures**

 **PSC1**



## OBJECTIFS :

- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants ;
- Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté ;
- Réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne.

## – AU PROGRAMME

- Malaise : alerte des secours
- Plaie, protection
- Brûlure
- Traumatisme
- Hémorragie externe
- Obstruction des voies aériennes
- Perte de connaissance : dégagements d'urgence
- Arrêt cardiaque
- Alerte aux population et protection du citoyen

## – MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Remue-méninges
- L'étude de cas d'amorçage
- L'exposé
- Les démonstrations pratiques
- L'atelier d'apprentissage du geste et du matériel
- Le cas concret

## – CERTIFICATION

Votre formation est sanctionnée par un Certificat de compétences de « citoyen de sécurité civile ».

L'obtention de ce certificat est nécessaire pour certains métiers : professeur des écoles, taxis, VTC...

## – INFORMATIONS PRATIQUES



### Participants

Jusqu'à 10 personnes pour 1 formateur



### Durée

**Présentiel** : 7 heures

**Hybride** : 3 heures à distance et 4 heures en présentiel

**FC** : 3 heures minimum



### Coût

Nous consulter



### Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



### Délai de mise en oeuvre

8 jours minimum



### Pré-requis

Âge minimum : 10 ans



### Formation Continue

Non obligatoire mais vivement conseillée tous les trois ans



### Qualifications des formateurs

Formateurs SST

PAE F PSC / PAE F PS

### Textes officiels

Arrêté du 24/07/2011

Recommandations PSC1 DGSCGC

RIFC PSC1 FNPC



### Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



### Handicap

Contactez [handicap@protection-civile.org](mailto:handicap@protection-civile.org)

ou le 01 40 86 12 66, option 1



## – CONDITIONS DE VALIDATION

Le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile est délivré aux personnes qui ont participé à toutes les phases de la formation, réalisé tous les gestes de premiers secours lors des phases d'apprentissage pratique et participé une fois au moins, comme sauveteur à une activité d'application.